

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S. DU MARDI 7 JANVIER 2025

Le 7 janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-AY, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Carl LEQUERTIER, Vice-Président et Conseiller délégué aux affaires sociales.

PRESENTS : M. LEQUERTIER, M. DODET, M. DOUARE, Mme QUERE, M. MASSE, M. GUITTARD, Mme LEMOINE, Mme COLLIOT, Mme COUSIN, Mme GERARD et M. CIMETIERE.

ABSENTS EXCUSES : M. CUILLERIER, Mme BRIARD, M. BOCQUET, M. FER, Mme LE PERU.

ABSENTS : Mme BOUSCARY

<u>POUVOIRS</u> : M. CUILLERIER	à	M. LEQUERTIER
Mme BRIARD	à	M. GUITTARD
M BOCQUET	à	M. DOUARE
M. FER	à	Mme LEMOINE
Mme LE PERU	à	M. DODET

Mme BOUSCARY n'a pas donné de pouvoir

Mme QUERE est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR POUR LE CCAS DU 7 JANVIER 2025

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 3 décembre 2024**
- 2. Point sur les dossiers en cours**
- 3. Prévision pour les bons de Noël et le goûter de Printemps 2025**
- 4. Proposition pour l'élaboration du colis des agyliens en EHPAD 2025**
- 5. Agenda**
- 6. Informations et questions diverses**

1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 3 décembre 2024

Madame QUERE est élue secrétaire de séance

Les modifications ont été apportées, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 – Point sur les dossiers en cours

Pas de délibération pour cette séance

3 – Prévision pour les bons de Noël et le goûter de Printemps 2025

Afin de prévoir le budget 2025, plusieurs questions se posent :

Maintien de l'âge à 72 ans ? passage à 73 ans ?

Maintien des bons de Noël ? reprise du repas ?

Baisse du montant des bons de Noël ?

Thème du goûter de Printemps ? animation ?

BONS DE NOEL :

- Les membres du CCAS ont décidé de maintenir l'âge des bénéficiaires pour le bon des aînés à 72 ans et d'être impérativement inscrit sur les listes électorales.
- Les bons doivent être utilisés par le bénéficiaire (et pas le conjoint).

Discussion autour du repas et bon de Noël – avant le CCAS organisait un repas ou remettait un colis aux aînés agyliens puis le COVID est arrivé. Il a donc été mis en place des bons chez les commerçants pour continuer la tradition du petit présent et aider les commerçants agyliens.

La question du repas est toujours d'actualité car il permet un moment d'échange et de convivialité pour les aînés. Le constat est qu'aujourd'hui les aînés sont frileux pour repartager des moments avec beaucoup de monde, avec le bon c'est plus simple.

- Le CCAS a décidé pour 2025 de maintenir les bons des aînés et de laisser le choix de la reprise du repas au prochain mandat CCAS de 2026.

Un sondage pourra être fait au moment du goûter des aînés le 13 avril prochain pour connaître la tendance.

- Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de diminuer le montant des bons de Noël pour 2025 de 25 à 20€uros.

GOUTER DES AINES :

- Quelle animation proposée au goûter ? au vu du retour du sondage peu sont intéressés par un thé dansant et préfèrent discuter entre eux.
- Quel budget ?

	2022	2023	2024
Boulangerie	210.8	330	310
Fleurs	85.15	100	132
Boissons et autres	61.75	61.36	61
Centre de table	190	0	0
TOTAL	547.70€	491.36€	503€

- Envoyer un mail pour demander des devis : magie illusionniste et chants ukrainiens
- A discuter au prochain CA : Madame SIMOES Martine, Présidente de la Chorale, Suite à un échange téléphonique propose de faire chanter les enfants de la chorale.

4 – Proposition pour l'élaboration du colis des agyliens en EHPAD 2025

Avez-vous des idées pour le colis des agyliens résidants en EHPAD ?

Eau de Cologne ? savonnette ?

Boîte de chocolats ? de gâteaux ?

Lors de la distribution des colis, le personnel soignant des EHPAD a conseillé d'éviter d'offrir des chocolats avec des noisettes (ou autre : risque d'étouffement, fausse route...) et de privilégier des produits de soins (crème hydratante, lait), des bijoux, des cadres et des chocolats neutres (type truffes). Ne pas hésiter à les contacter au moment du choix du colis. Les résidents en EHPAD ont cependant été très touchés par l'attention du CCAS à leur égard. Penser pour l'année prochaine à anticiper l'achat des chocotas dès l'ouverture des promotions.

La question du montant se pose. Pourquoi pas le même montant que les bons de Noël ?

Mme LE PERU propose ses services pour la confection des colis 2025.

A rediscuter en CA : augmentation du montant du colis de 15 à 20€uros.

5 – Agenda

- 08/01 Début de la collecte des pièces jaunes. Carl ira avec les jeunes du centre de loisirs déposer les boîtes (confectionnées par les jeunes) chez les commerçants
- 22/01 Début des ateliers numériques (2 ateliers tous les mercredis pendant 5 semaines)
- 23/01 AG Amicale des Aînés
- 24/01 Journée Alternative funéraire, sur le thème « Mourir en Institution » – Mrs LEQUERTIER et CIMETIERE seront présents
- 29/01 Atelier Nutrition sur l'alimentation des seniors

6 – Informations et questions diverses

M. MASSE présente ses vœux à tous les présents

M. GUITTARD informe qu'il est désormais possible de récupérer les cendres d'un défunt qui a fait don de son corps à la science.

M. LEQUERTIER rappelle qu'un don de corps à la science est payant et qu'il faut toujours que le chèque ait moins d'un an.

Le permis de construire pour les maisons seniors devrait être déposé courant février 2025.

RAPPEL : concernant les pouvoirs donnés aux membres du CCAS lors d'une absence, il faut envoyer un mail à CARL et ADELIN ou signer un pouvoir avant la date du CCAS.

🎶 FIN DE SEANCE A 20h15 🎶
PROCHAIN CCAS LE 4 FEVRIER 2025 A 18h30